



Des universités n'appliqueraient pas la hausse des frais d'inscription ? De la « poudre de perlimpinpin » !

Depuis décembre, un peu plus d'une dizaine d'universités ont annoncé qu'elles n'appliqueraient pas la hausse des frais d'inscription pour les étudiant-e-s extra-communautaires. Si cette intention semble louable, **ne pas appliquer l'augmentation serait matériellement impossible pour ces universités.**

En effet, dans le détail elles ont annoncé qu'elles resteront dans le « cadre réglementaire ». Concrètement elles comptent faire bénéficier aux étudiant-e-s des exonérations prévues dans le cadre du plan « Bienvenue en France ». Même sans disposer des textes réglementaires il paraît fort peu probable que cette promesse soit réaliste. D'après les annonces faites par le premier ministre les exonérations doivent être financées par la hausse. Le serpent se mord la queue. Pire d'après une rumeur consistante, une lettre de la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) aurait été envoyée aux présidences pour les enjoindre d'utiliser l'argent de la hausse afin de combler le désengagement de l'Etat. Autrement dit **les universités décidant d'exonérer de frais les étudiant-e-s étranger-e-s se retrouveront en déficit et devront renoncer.**

Et quand bien même les sous seraient là, la mesure continue à poser problème. **L'exonération instaurera une procédure longue, complexe et arbitraire.** En effet il faudra mettre en place des critères d'éligibilité et les étudiant-e-s venant de pays aux économies différentes rendent difficile la mise en place de critères homogènes. Surtout ce système impose le **contrôle du statut des étudiant-e-s (résident-e fiscal-e, réfugié-e, sans-papier, visa étudiant, ...)** pour savoir si iels sont soumis-e-s aux frais d'inscription. Par conséquent les universités auront un fichier de la situation de leurs étudiant-e-s et pourront refuser l'inscription à un-e étudiant-e sans-papiers. Cela est **une atteinte sans précédent à la liberté d'étudier.** Seul le retrait simple de la mesure évitera cette situation.

Enfin, **les présidences ne demandent pas le retrait de la mesure mais sa suspension.** Elles ne remettent pas en cause son caractère xénophobe et raciste ni la logique marchande qu'elle sous-tend. Elles protestent juste contre les modalités de sa mise en œuvre – et encore, pas toutes.

Pour conclure, une éventuelle exonération partielle ne changerait rien à la **discrimination opérée sur des critères non-universitaires entre des étudiant-e-s** inscrit-e-s pareillement dans un même diplôme, une première en France ! Cela ne peut qu'ouvrir la porte à la suite logique des manœuvres gouvernementales : **l'augmentation des frais d'inscription pour tou-te-s.**

Solidaires Etudiant-e-s revendique : l'égalité de droit entre tou-te-s les étudiant-e-s et la gratuité de l'université. Seule la lutte et la grève permettront de l'imposer au gouvernement.